

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 5 MARS 2014

Lors de sa réunion du 5 mars 2014, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelle saisine

1 - Projet de lien rapide ferroviaire métropole Lilloise-Bassin minier

Par un courrier du 13 janvier 2014, le Président du Conseil régional du Nord-Pas de Calais a saisi la CNDP d'un projet de lien ferroviaire rapide entre la métropole Lilloise et le Bassin minier.

Ce projet d'un montant de plus d'un milliard d'euros doit permettre d'organiser de façon harmonieuse la mobilité au sein de la métropole lilloise, notamment sur son axe nord-sud, et entre la métropole et les territoires voisins.

La région a réalisé toutes les études préliminaires ayant permis l'élaboration du dossier de saisine.

Toutefois, la Commission nationale du débat public a considéré qu'en l'état actuel du droit, le Conseil régional de Nord-Pas de Calais ne peut-être reconnu ni comme maître d'ouvrage ni comme « personne publique responsable du projet » et que par voie de conséquence la saisine au titre de l'article L121-8-I est irrecevable.

La commission a donc décidé de rejeter la saisine de la région Nord-Pas de Calais.

II – Débats décidés

1 - Projet port Seine Métropole – secteur Ouest

Le 8 janvier 2014, la CNDP a décidé d'organiser un débat public sur le projet Port Seine Métropole – Secteur Ouest à Achères (Yvelines). Ce projet de plate-forme multimodale (voie d'eau, fer, route) est destiné à accueillir les flux logistiques de granulats et matériaux de construction, ainsi que des déblais de chantier. Ces flux sont fortement liés à la réalisation du programme de travaux du Grand Paris.

Dans sa séance du 5 février la commission a désigné Michel GAILLARD comme président de la CPDP.

Sur proposition de ce dernier, la CNDP a nommé quatre membres pour la CPDP :

- Mme Anne-Marie CHARVET,
- M. Bruno de TREMIOLLES,
- M. Jacques ROUDIER,
- Mme Lucie DEMONDION.

2 - Projet ferroviaire Liaisons Nouvelles Ouest-Bretagne – Pays de la Loire

Le 8 janvier 2014, la CNDP a décidé d'organiser un débat public sur le projet ferroviaire de liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire. Ce projet vise à améliorer les relations ferroviaires sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

Dans sa séance du 5 février la commission a désigné Olivier GUERIN comme président de la CPDP.

Sur proposition de ce dernier, la CNDP a nommé six membres pour la CPDP :

- Mme Marie-Françoise SEVRAIN,
- M. Michel MORIN,
- Mme Martine PATTOU,
- M. Alain RADUREAU,
- Mme. Dominique SIMON,
- Mme. Paola OROZCO-SOÛEL.

III – Concertation recommandées

1 - Projet de développement du port de Brest-Bretagne

Dans le cadre du projet de développement du port de Brest, la région Bretagne a saisi la CNDP le 13 février 2012. Par décision du 7 mars 2012 la CNDP a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public et a recommandé au Conseil régional de mener une concertation sous l'égide de Monsieur Claude BERNET.

La prise en compte des observations émises lors de la concertation a conduit à une majoration substantielle du coût du projet initial. Le projet qui doit être soumis à enquête publique présente désormais un coût dépassant le seuil de saisine obligatoire de la CNDP.

Considérant, d'une part, que l'augmentation du budget est due pour une grande part à la prise en compte des observations émises lors de la concertation et que, d'autre part, aucune modification substantielle n'a été apportée aux fonctionnalités du projet ou à ses caractéristiques générales, la CNDP a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public ou une nouvelle concertation sur le projet de développement du port de Brest.

IV – Questions diverses

Dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions prévues à l'article 3 de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012, la CNDP a donné délégation à son président pour la désignation des personnalités qualifiées.



Christian LEYRIT